



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 30960

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le centre d'art contemporain du Crestet dans le Vaucluse. En effet, après une époque où le centre d'art contemporain remplissait totalement son rôle, un changement de direction a entraîné difficultés financières et humaines, puis fermeture totale du centre. Le centre d'art contemporain du Crestet a été mis en liquidation par décision du tribunal de grande instance de Carpentras, le 5 septembre 2003. Depuis ce jour, soit depuis cinq ans, les locaux du centre sont fermés, laissés à l'abandon. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement quant à l'avenir de ces locaux et des propriétés foncières et forestières dépendantes, à savoir si réouverture ou vente sont envisagées dans un avenir proche. La pire des solutions serait que ce centre tombe dans l'oubli et qu'année après année on laisse ce patrimoine se dégrader, comme cela est déjà le cas depuis cinq ans.

Texte de la réponse

Le devenir de l'ensemble immobilier, des biens meubles et des oeuvres d'art constituant le centre d'art du Crestet et dont le Centre national des arts plastiques est affectataire depuis 1990, fait actuellement l'objet d'une étude approfondie sur plusieurs plans. Depuis la liquidation de l'association de gestion du Centre d'art, le ministère de la culture et de la communication s'est attaché à procéder à la mise en sécurité du lieu (recrutement d'un gardien, établissement de nouveaux contrats pour un dispositif d'alarme, distribution de l'eau et de l'électricité). Par ailleurs, une étude juridique a été commanditée pour que les voies et moyens des créateurs et concepteurs de ce lieu soient parfaitement respectés. Sur ces bases, le ministère de la culture et de la communication examine les solutions possibles pour proposer un nouveau projet culturel en partenariat avec les collectivités territoriales et d'éventuels mécènes. Une réunion sera organisée très prochainement avec les ayants droit des créateurs, fondateurs du lieu, qui souhaitent être associés à la définition d'un nouveau projet.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30960

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 30 juin 2009

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8101

Réponse publiée le : 7 juillet 2009, page 6908